



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021 – 20H30

1. Avenant n° 3 à la convention d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté des Vautes

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 3 à la convention d'aménagement de la ZAC des Vautes du 7 janvier 1999 qui prévoit que l'aménageur prendra à sa charge la réalisation et le financement des études nécessaires à l'adaptation du PLU pour permettre la réalisation de la ZAC des Vautes.

2. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Grand Pic saint-loup : adoption du rapport de la CLECT du 19 octobre 2021

Par 24 voix pour et 3 contre (Mme Rivière, Messieurs Fabre G et Courtois), le conseil approuve le rapport de la CLECT qui porte sur le transfert de la salle de spectacle « Georges Brassens ».

3. Décision modificative n° 1 au budget 2021

Le conseil, par 22 voix pour et 5 abstentions, (Mme Rivière, Messieurs Fabre G et Courtois, Mme Pujol et M. Fellous) a voté globalement la décision modificative n° 1 au budget 2021. Les dépenses et recettes s'équilibrent à 583 000 € pour la section de fonctionnement et 298 000 € pour la section d'investissement.

4. Amortissement des immobilisations

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la durée d'amortissement des VTT électriques acquis pour les besoins de la police municipale à 5 ans.

5. Autorisation de dépenses avant le vote du budget primitif 2022

Par 22 voix pour et 5 abstentions, (Mme Rivière, Messieurs Fabre G et Courtois, Mme Pujol et M. Fellous), le conseil autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 dans les limites suivantes : immobilisations incorporelles : 70 097 €, immobilisations corporelles : 761 808 € et immobilisations en cours : 5 275 €.

6. Subvention de fonctionnement au CCAS – Acompte exercice 2022

Le conseil décide, par 24 voix pour et 3 abstentions (Mme Rivière, Messieurs Fabre G et Courtois), d'allouer au CCAS, sur l'exercice 2022, une subvention de 30 000 € avant le vote du budget primitif.

7. Espace co-working : Tarification à compter du 1er novembre 2021

Afin de répondre à la demande, en sus des tarifs votés lors du conseil du 3 juillet 2021, il est voté par 24 voix pour et 3 abstentions (Mme Rivière, Messieurs Fabre G et Courtois), les tarifs supplémentaires suivants : 2,50 € la demi-journée pour les étudiants, 150 € le mois pour la location d'un bureau open space et 130 € pour la location d'un bureau open space lorsque l'espace coworking est fermé plus de 4 jours ouvrables dans le mois pour les besoins municipaux.

8. Espace co-working : Conditions générales d'utilisation - Modification

Le conseil approuve, à l'unanimité, le rajout de l'article VII relatif au droit à l'image des Conditions Générale d'Utilisation de l'espace de coworking applicables au bon fonctionnement de l'activité dédiée dans ce bâtiment avec effet au 1^{er} novembre 2021.

9. ALSH Adolescents : modification des tarifs, des modalités de réservation, d'annulation et de facturation des camps.

A l'unanimité, le conseil adopte les nouvelles modalités de réservation, d'annulation et de facturation des camps ainsi que les nouveaux tarifs présentés.

10. Cimetière de Valène : durée de renouvellement des concessions trentenaires et cinquantenaires.

Le conseil, par 24 voix pour et 3 abstentions (Mme Rivière, Messieurs Fabre G et Courtois), décide de limiter le renouvellement des concessions trentenaires et cinquantenaires du cimetière Valène à 10 ans.

11. Personnel territorial : Modification du tableau des emplois

Le nouveau tableau des emplois du personnel mis à jour a été adopté par 24 voix pour et 3 abstentions (Mme Rivière, Messieurs Fabre G et Courtois).

12. Information sur les décisions prises par délégation du conseil municipal

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE

Michèle LERNOUT